

AR PREFECTURE

017-200041523-20200617-DEC266_2020-AU
Reçu le 17/06/2020

H A U T E



SAINTONGE

Contrat assurances

Décision n° 266 / 2020
AB

**COMMUNAUTÉ DES COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 28 du 17 avril 2014 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (Point 4 : de passer les contrats d'assurance lorsque les crédits prévus au budget).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute Saintonge décide de signer avec ATLANTAS le renouvellement de contrat d'assurance, concernant les montgolfières, à compter du 15 juillet 2020 pour une durée d'un an. Cette assurance comprend les montgolfières F-HCJH, F-HCGC, F-HIPF, F-HJON, pour un montant total annuel de 6 735,90 €.

Fait à Jonzac

Le 15 JUIN 2020

Le Président

Claude BELOT

**Communauté de Communes
de la Haute - Saintonge**
7, rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex



**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge**